Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 91 (1964)

Heft: 9-10

Artikel: En marge du "Glossaire" : il y a trois sortes d'animaux qu'on ne saurait

conduire : les poules, les chèvres et les femmes

Autor: Chessex, Albert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-233671

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 28.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

En marge du «Glossaire»:

Il y a trois sortes d'animaux qu'on ne saurait conduire: les poules, les chèvres et les femmes

Si vous voulez savoir quel coin de notre pays a donné naissance à ce malicieux proverbe, consultez le 41e fascicule du « Glossaire des patois de la Suisse romande », récemment paru chez Attinger, à Neuchâtel, par les soins de MM. Schulé, rédacteur en chef, Burger, Marzys, Voillat et Berlincourt.

Les proverbes abondent dans ce fascicule. En voici quelques-uns : « L'argent volé ne vaut jamais ce qu'il coûte ; bonne conscience ne coûte jamais ce qu'elle vaut. » (Botterens, Fribourg.)

« Sel et conseils ne se donnent qu'à ceux qui les demandent. » (Noville, Vaud.)

Celui-ci reflète bien l'esprit d'économie de nos pères : « On morséi dé pan répargni sè cognè tot l'an din la crebelyè », un morceau de pain épargné se remarque toute l'année dans la corbeille. (Blonay.)

Dans les patois, en l'absence de toute autorité linguistique, de toute académie, certains mots peuvent prendre des acceptions inattendues.

C'est, par exemple, le cas du verbe « conduire » qui, en plus des sens qu'il revêt en français, signifie dans le canton de Neuchâtel et au Jura bernois:

1º soigner le bétail, traire, affourager, abreuver, nettoyer l'étable, en un mot ce qu'ailleurs on appelle « gouverner » ;

2º soigner un malade;

3º élever un enfant;

4º s'occuper de quelque chose : « conduire » le pressoir...; pour avoir « conduit » et gouverné l'horloge...

Fidèle à son principe de faire toujours une place au folklore, le *Glossaire* ne manque jamais de signaler les croyances et superstitions. Par exemple, celle-ci: « Quand les vaches meuglent trop la nuit, on aura des pertes dans le troupeau. »

Ou celle-là: « Les diables qui provoquaient toujours des éboulements à la Dent-du-Midi ont été condamnés à lier le sable de la mer Rouge avec des baguettes flexibles. »

Les expressions pittoresques ne manquent pas : Dans certains villages vaudois et fribourgeois, « connaître le tabac », c'est voir clair, comprendre ce dont il s'agit, savoir à qui on a affaire, être rusé, habile.

A Leysin, un homme peu scrupuleux « a laissé sa conscience au fond d'un tiroir ».

Dans le canton de Genève, on appelle « conscrit » le raisin de seconde floraison qui arrive difficilement à maturité et, par extension, tout raisin qui n'est pas mûr à l'époque des vendanges.

Erratum. Dans « Patois et ancien français » (Conteur du 15 mars), lire, 1re colonne, ligne 7 : acceptions (sens, significations) et non « acceptations ».

Albert Chessex.